

La privation de liberté, inévitable dans les deux cas, est bien plus dure et bien plus intolérable quand elle se fait sentir dans le milieu où l'on a vécu avec la pleine jouissance de tous ses avantages. Mais au lieu de cette possession d'eux-mêmes, ils ne trouvent plus qu'une sorte de servitude. Les mêmes sollicitations y assiègent le malheureux sans qu'il puisse les satisfaire et il s'y joint celles que lui suggère la maladie. Ses parents, ses amis, ses connaissances, voire même les agents de l'autorité, empêchent ou répriment ses écarts, qui seraient une cause de désordre, entravent l'exécution de ses desseins, contrarient ses jouissances et jusqu'à ses habitudes; ils deviennent, dès lors, des persécuteurs acharnés.

Dans l'asile, au contraire, les malades sont sous une direction dont le privilège est d'être impersonnelle; de gouverner sans passion comme sans faiblesse, d'établir un genre de vie uniforme et calme, soustraite aux excitations sans nombre nées des incidents journaliers de la vie sociale. Les restrictions sont moins irritantes étant atténuées et dissimulées par l'habitude qui, dès lors, exerce sur eux une influence souveraine en apaisant leur sensibilité et limitant leur désirs et leurs aspirations.

Nous voilà bien loin de cette atteinte à la liberté, que l'on dit si peu respectée dans les asiles : on ne saurait, en effet, dépouiller quelqu'un d'un attribut qu'il ne possède déjà plus.

J'ai dit que les aliénés sont des malades comme les autres : Cette exécution, quoique rigoureusement exacte, peut paraître extraordinaire et paradoxale, car ce n'est pas ainsi que l'on est habitué à considérer la folie. Pour beaucoup, ce n'est pas une maladie, mais un état de l'âme mal déterminé et qu'ils ne savent pas définir. Il leur semble